



Conseil de la Ville

**Règlement RV-2017-17-52 modifiant le Règlement
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone I2899

La grille des spécifications applicable à la zone I2899, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée :

- 1° par l'ajout de la classe d'usages I102 sous la colonne « Usage autorisé » et des spécifications afférentes à celle-ci indiquées à l'annexe A du présent règlement;
- 2° par l'ajout de la classe d'usages I104 sous la colonne « Usage autorisé » et des spécifications afférentes à celle-ci indiquées à l'annexe A du présent règlement.

Adopté le 27 novembre 2017

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 6 JANVIER 2018